

Pour un mieux-être individuel et collectif



POLITIQUE MUNICIPALE DE DÉVELOPPEMENT
DÉVELOPPEMENT SOCIAL POLITIQUE MUN
SOCIAL POLITIQUE MUNICIPALE DE DÉVEL
DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL POLITIQUE MU
SOCIAL POLITIQUE MUNICIPALE DE DÉVEL



DÉVELOPPEMENT SOCIAL POLITIQUE DE
TIQUE MUNICIPALE DE DÉVELOPPEMENT
DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL POLITIQUE
ITIQUE MUNICIPALE DE DÉVELOPPEMENT
DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL POLITIQUE



La Politique municipale de développement social de la Ville de Trois-Rivières a été adoptée par le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières le 6 juin 2005.

Résolution no C 2005-531

Responsable de l'édition

Denis Simard, consultant

Révision

Marjolaine Deschênes

Direction et coordination

Yves Marchand, directeur, Société de développement économique de Trois-Rivières
Lynn O' Cain, coordination du développement social, Société de développement économique de Trois-Rivières

Photos

Daniel Jalbert, photographe

Figurantes et figurants pour les photos

Catherine Carignan, Jean-Pierre Carignan, Antoine Dumais-Buist, Juliette Bossé, Philippe Daudelin, Danny Coones, Ghislaine Tardif, Diane Gendron, Jean-François Beauvillier, Dominique Longval, Bernard Emanuel

Remerciements pour leur collaboration à la réalisation des photos

Sécurité publique (incendie), Fleur Illico, Reboisement Mauricie Inc.

Production

Société de développement économique de Trois-Rivières

Édition

La Politique municipale de développement social est une publication de la Ville de Trois-Rivières

Réalisation

Infographie, Virtuose graphisme

Impression

Imprimerie Art graphique

La Ville de Trois-Rivières
1325 place de l'Hôtel-de-Ville
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

Téléphone : (819) 374-2002
Télécopieur : (819) 374-7133
Site web : www.v3r.net

Dépôt légal 2005, 3^{ème} trimestre
ISBN 2-920992-14-7
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MAIRE	2
MESSAGE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX IMPLIQUÉS	3
1. INTRODUCTION	4
2. CADRE DE RÉFÉRENCE	5
2.1 LA DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	5
2.2 LA MISSION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	5
2.3 L'OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE	5
2.4 LES APPROCHES PRIORISÉES	5
2.5 LES VALEURS	6
2.6 LES PRINCIPES	7
3. LES TROIS NIVEAUX D'INTERVENTION D'UNE MUNICIPALITÉ	8
4. LES AXES D'INTERVENTION	9
LE LOGEMENT	10
L'ENVIRONNEMENT	12
LA FAMILLE	14
LA REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE	16
LA SÉCURITÉ	18
LE TRAVAIL	20
LE TRANSPORT	22
LA CULTURE	24
LE LOISIR	26
LA PARTICIPATION CITOYENNE	28
LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	30
5. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MUNICIPAL DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	32
ANNEXE 1	33
ANNEXE 2	34
NOTES EXPLICATIVES	36



MESSAGE DU MAIRE

« PARTENAIRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL »

La Ville de Trois-Rivières reconnaît ses obligations en matière de développement communautaire, économique et social. Comme toute grande ville, elle travaille à développer des approches de développement plus intégrées, c'est-à-dire qui tiennent compte de l'économie, de la culture, de l'habitation, du sport, du loisir, de l'environnement, de la sécurité.

À ce niveau, la Ville de Trois-Rivières démontre un grand leadership puisqu'elle est la première des villes fusionnées en 2001 à réaliser une Politique municipale de développement social.

Le développement social est une façon de faire qui permet à chaque citoyen et citoyenne d'améliorer ses conditions de vie et de pouvoir participer, à sa juste mesure, à la vie en société. Le développement social est basé sur des valeurs d'égalité, d'équité et de justice sociale et vise une plus grande harmonie dans la différence, indépendamment de la situation sociale et économique, du niveau de scolarité ou de l'origine ethnique des personnes.

La présente politique établit les principales orientations en matière de développement social et consolide les pratiques déjà existantes dans les différents services municipaux et para municipaux. Elle permettra donc de créer un lien entre le développement social et le développement économique. De plus, elle harmonisera les actions municipales pour le mieux-être de la population, et ce, avec l'aide des partenaires du milieu.

Notre Ville fait déjà beaucoup pour le développement social, mais nous pouvons aller encore plus loin en innovant, en identifiant les problématiques et en développant des pistes de solutions. Nous ferons alors de Trois-Rivières une ville encore plus forte, plus riche aujourd'hui, mais également pour les générations futures.

La réalisation de cette politique qui nous ressemble est le résultat d'une grande concertation, de la collaboration et du partenariat de l'ensemble des organisations et des individus qui composent notre ville.

Je remercie le conseil municipal et les employés pour l'intérêt manifesté au cours de cette démarche. Merci enfin à tous les citoyens et aux partenaires qui se sont impliqués dans la réalisation de cette politique.

Le maire,

Yves Lévesque



Denis Beaulieu,
conseiller municipal, président



Sylvie Tardif,
conseillère municipale,
responsable du comité de travail



Monique Leclerc,
conseillère municipale



Claude Lacroix,
conseiller municipal

MESSAGE DES CONSEILLERS IMPLIQUÉS

Avec l'adoption d'une politique municipale en développement social, nous venons de vivre un moment historique pour la Ville de Trois-Rivières.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous nos collaborateurs et collaboratrices ayant permis de réaliser ce projet majeur : membres du comité consultatif, membres du comité de travail, employés municipaux, organisations impliquées et bien sûr, les citoyens et citoyennes ayant participé aux forums d'échange.

Dans notre démarche d'élaboration de la politique, nous avons voulu appliquer concrètement un des principes «phare» du développement social, soit la participation citoyenne. Nous avons donc invité l'ensemble des acteurs concernés à formuler ladite politique municipale de développement social.

Avec eux, nous avons défini une politique dont la mission première est de favoriser l'amélioration du cadre, des conditions et de la qualité de vie de l'ensemble de la communauté en ayant une vision d'un développement intégré et durable au sein de notre administration municipale.

La prochaine étape demeure cruciale puisqu'il s'agit de mettre en place un plan d'action qui reflètera, dans chaque service municipal, les orientations de la politique. Nous sommes déjà au travail !

En terminant, nous ne voulons pas passer sous silence le travail réalisé par Lynn O'Cain et Denis Simard qui nous ont soutenus tout au long de la démarche.

Denis Beaulieu,
conseiller municipal, président

Sylvie Tardif,
conseillère municipale, responsable du comité de travail

Monique Leclerc,
conseillère municipale

Claude Lacroix,
conseiller municipal

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la réorganisation municipale amorcée en 2000, (La réorganisation municipale, changer les façons de faire pour mieux servir les citoyens, Gouvernement du Québec) les villes de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest, Cap-de-la-Madeleine, Saint-Louis-de-France, Sainte-Marthe-du-Cap et Pointe-du-Lac sont devenues, en 2002, une nouvelle entité municipale de 126 000 citoyennes et citoyens.

Selon cette réforme de l'organisation territoriale des municipalités, on retrouve une série de compétences, de pouvoirs et d'obligations auxquels les villes doivent répondre : urbanisme, prévention en matière de sécurité incendie, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs et voirie locale. Cette réforme mentionne également que la ville doit élaborer un plan de développement de son territoire en visant des objectifs liés au développement communautaire, économique et social.

C'est donc dans ce contexte que la démarche d'élaboration d'une politique municipale de développement social a été initiée par la Ville de Trois-Rivières, en collaboration avec les partenaires en développement social sur le territoire. Un comité consultatif a donc été mis sur pied afin de définir les grandes orientations et le processus de cette démarche. Celle-ci vise à identifier les pratiques et les politiques de développement social existant déjà dans les différents services municipaux. Elle vise aussi à examiner d'autres avenues possibles afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et des citoyennes.

La réflexion sur le rôle des villes en développement social n'est pas nouvelle. Toutefois, elle devient de plus en plus présente dans le contexte où nous vivons actuellement au Québec une réforme des organisations locales et régionales. Dans ce contexte, le rôle des villes est en changement. Les responsabilités en développement social qui leur seront attribuées par le gouvernement augmenteront au cours des prochaines années. Elles doivent donc adopter des approches de développement plus intégrées tenant compte de différents champs d'intervention comme l'économie, la culture, l'habitation, le sport, le loisir, l'environnement et la sécurité, et ce, dans une perspective de collaboration avec la population, les citoyennes et les partenaires du milieu.

La Ville de Trois-Rivières n'est pas la seule ville concernée par ce contexte de changement de nos structures et de notre société. En effet, les huit autres grandes villes du Québec sont dans un tel processus, soit Montréal, Laval, Longueuil, Gatineau, Québec, Lévis, Saguenay et Sherbrooke. Depuis l'automne 2003, nous partageons et échangeons régulièrement sur nos travaux respectifs afin d'enrichir nos réflexions.

Il est important de souligner que le développement social ne rime pas uniquement avec lutte à la pauvreté. La lutte à la pauvreté est un des éléments d'une politique de développement social. Le développement social est, en effet, beaucoup plus large. Il touche tous les aspects liés à la qualité de vie des citoyennes et des citoyens. Il vise à faire des choix de développement aujourd'hui, qui auront un impact positif pour les générations de demain. Notre ville fait déjà beaucoup pour le développement social, mais nous pouvons aller encore plus loin en innovant, en identifiant les problématiques et en développant des pistes de solutions.

2. CADRE DE RÉFÉRENCE

2.1 La définition du développement social

La Ville de Trois-Rivières définit le développement social comme étant l'ensemble des approches et des façons de faire qui permettent aux citoyennes et aux citoyens de participer activement à la vie en société en améliorant leurs conditions de vie et en souscrivant au développement des potentiels individuels et collectifs.

De plus, le développement social vise à ce que chaque individu puisse tirer sa juste part de l'enrichissement collectif. C'est un développement basé sur des valeurs d'égalité, d'équité et de justice sociale.

2.2 La mission de la Politique municipale de développement social

La Politique municipale de développement social de la Ville de Trois-Rivières a comme mission de favoriser l'amélioration du cadre, des conditions et de la qualité de vie de l'ensemble de la communauté en ayant une vision d'un développement intégré et durable au sein de son administration municipale.

2.3 L'objectif général de la politique

L'objectif général que vise la Politique municipale de développement social est d'établir les principales orientations de la Ville en termes de développement social pour l'ensemble des services municipaux et paramunicipaux, en lien avec les partenaires du milieu et la population.

Par conséquent, elle devra être en mesure :

- d'harmoniser les actions municipales avec ses partenaires,
- de lier le développement social, économique, culturel et environnemental,
- de développer des pratiques et des réflexes de développement social dans les divers services municipaux et paramunicipaux.

2.4 Les approches favorisées

Trois approches ont été favorisées afin d'orienter le contenu de la politique et de son plan d'action :

Une approche multisectorielle

Une telle approche suppose que toutes les sphères du milieu municipal (services municipaux, services paramunicipaux, partenaires du milieu) sont intégrées et travaillent en collaboration vers un objectif commun.

Une approche de développement intégré

Ceci signifie que tous les enjeux reliés au développement économique, social, culturel et environnemental sont intégrés pour permettre aux citoyennes et aux citoyens une meilleure qualité de vie. Les interventions municipales sont donc planifiées et structurées pour agir sur tous ces aspects de façon simultanée.

Une approche de développement durable

Cette approche assure un développement qui permet de satisfaire les besoins des générations présentes, sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire leurs propres besoins.

2.5 Les valeurs

Quatre valeurs ont été identifiées, déterminant ainsi la base de la Politique municipale de développement social de la Ville de Trois-Rivières :

Équité

L'équité fait référence à la justice dans le partage des ressources, des services, des biens d'utilisation commune, de façon à ce que chacune et chacun en tire sa juste part. Cette valeur sous-entend que ce partage se fait en fonction des besoins des personnes et des réalités des milieux auxquels ils appartiennent. L'équité est respectueuse des différences et de la diversité tout en cherchant à réduire l'écart entre les conditions de vie.

Intégrité

L'intégrité fait référence à l'honnêteté. Une telle attitude suppose la transparence au niveau des idées, des opinions et des décisions. Cette transparence des individus et des organisations révèle donc un climat de respect. De plus, l'intégrité signifie la capacité de rendre des comptes en regard des décisions et des actions qui sont posées.

Ouverture

L'ouverture aux autres fait référence à l'acceptation des différences qui nous distinguent, tant au niveau des cultures, des comportements, des idées, des manières de penser que des habitudes de vie. C'est aussi un engagement à dialoguer, en s'assurant que les personnes concernées par les décisions soient au cœur des délibérations.

Solidarité

La solidarité est le fait de se soutenir et de s'entraider mutuellement. C'est un engagement libre et volontaire basé sur le lien social qui unit les personnes et les communautés entre elles. De ce lien peut naître une interdépendance favorisant la création d'une plus grande solidarité sociale.

2.6 Les principes

Les principes suivants sont à la base des orientations correspondant aux axes d'intervention que l'on retrouve dans la politique.

Participation citoyenne

La participation citoyenne fait référence à l'assurance pour toutes et tous de pouvoir participer et s'impliquer à part entière dans ce que l'on appelle la chose publique, relevant de l'intérêt commun. La participation citoyenne, c'est la possibilité d'émettre ses opinions, d'exercer son droit de vote, d'influencer la prise de décisions, de s'assurer du droit aux services, aux ressources et aux besoins de base permettant le développement cohérent et durable de la collectivité.

Accessibilité

L'accessibilité implique de faciliter l'accès aux services, aux programmes, aux équipements, à l'information et aux structures décisionnelles pour tous les citoyens et citoyennes, et ce, en diminuant les contraintes.

Qualité des milieux de vie

La qualité des milieux de vie s'inscrit dans un contexte de développement durable et implique d'assurer à la population un milieu de vie sécuritaire, un environnement sain, dans un climat social constructif. Ceci inclut une qualité des habitudes de vie, du cadre de vie et des conditions de vie.

À titre d'exemple, on entend par habitudes de vie : la santé, l'alimentation, le loisir, les moyens de déplacement. Pour ce qui est du cadre de vie, on fait référence au logement, à l'habitation, à la protection du patrimoine bâti, aux espaces verts, aux voies publiques de déplacement. Par ailleurs, les conditions de vie incluent aussi l'accès au travail, le développement économique durable et la lutte à la pauvreté.

Vitalité des organisations

La vitalité des organisations implique de soutenir les partenaires du milieu dans leur mission et leur action de développement social tout en reconnaissant l'expertise et la contribution de ceux-ci au mieux-être collectif de la Ville.

3. LES TROIS NIVEAUX D'INTERVENTION D'UNE MUNICIPALITÉ

Il est important de mentionner que la Politique municipale de développement social de la Ville de Trois-Rivières s'adresse essentiellement aux dimensions qui composent une administration municipale (référence aux compétences, aux obligations et aux pouvoirs de la Ville). Elle doit également tenir compte du partage des responsabilités entre les autres paliers de gouvernements, soit le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. C'est pourquoi nous devons garder en trame de fond les obligations et les compétences de la Ville dans le choix des interventions en développement social.

Toutefois, ceci n'exclut pas définitivement tous les aspects, car la Ville peut intervenir à trois niveaux.

Elle peut **intervenir** en initiant des actions, des projets en lien avec ses obligations.
Elle peut **participer** en collaborant à des actions avec d'autres partenaires.
Elle peut **agir** en facilitant et en soutenant le développement.

Il faut aussi considérer que la politique s'intègre dans un cadre plus large que le milieu municipal, c'est-à-dire la société, celle-ci étant composée d'individus, d'organisations, d'entreprises, d'institutions, etc. Ce sont ces actrices et ces acteurs qui sont aussi interpellés par le développement social, chacune et chacun ayant un rôle à jouer dans le développement d'une communauté.

De façon générale, la politique vise une plus grande équité, donc un meilleur partage des ressources et des biens communs de notre milieu afin d'atteindre une plus grande harmonie dans la différence. Elle concerne et touche donc tous les citoyennes et tous les citoyens de la Ville, indépendamment de leur situation socio-économique, de leur niveau de scolarité, de leur origine ethnique, etc.

Le développement social s'appuie sur une culture démocratique, favorisant l'expression de points de vue, d'opinions et d'idées. À cette fin, débats et discussions sont nécessaires d'où la notion centrale de participation citoyenne, tant au niveau des échanges qu'au niveau des décisions. La démocratie doit donc être stimulée en permanence, dans toutes les sphères de la vie.

Elle se traduit sous différentes formes : une démocratie représentative faisant référence à l'exercice du droit de vote; une démocratie participative faisant référence à la participation citoyenne et une démocratie délibérative faisant référence à la capacité de décider ensemble.

4. LES AXES D'INTERVENTION

Les axes d'intervention constituent le corps principal de la politique et ont été identifiés et favorisés par les organisations du milieu, les services municipaux et paramunicipaux, les conseillères et les conseillers municipaux, ainsi que les citoyennes et les citoyens, lors de forums tenus en novembre 2004.

Chaque axe d'intervention se définit par rapport au contexte qui touche la population trifluvienne. Il se présente d'abord en termes d'engagement (les objectifs généraux) et ensuite en terme d'intentions (les objectifs spécifiques) que la Ville entend poursuivre en matière de développement social.

Ces engagements et ces intentions viendront déterminer par la suite les opérations que chaque service municipal proposera dans ses plans d'action annuels.

Le logement
L'environnement
La famille
La revitalisation urbaine intégrée
La sécurité
Le travail
Le transport
La culture
Le loisir
La participation citoyenne
Le développement communautaire



Le logement

**FACILITER L'ACCÈS À UN LOGEMENT CORRESPONDANT AUX BESOINS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS.
S'ASSURER QUE CE LOGEMENT SOIT SALUBRE, VIVABLE, DURABLE ET SÉCURITAIRE.
FOURNIR UN ACCÈS AUX SERVICES DE BASE¹ ET UN ENVIRONNEMENT AGRÉABLE².**

LA VILLE S'ENGAGE À :

- Développer le logement social en partenariat avec l'Office municipal d'habitation et les organismes du milieu.
- Favoriser la requalification et la rénovation des bâtiments âgés.
- Assurer le contrôle de l'entretien et de la salubrité des immeubles.
- Faciliter l'accession à la propriété privée ou collective.
- Contribuer à la conservation du parc de logements sociaux existant actuellement.

LA VILLE A L'INTENTION DE :

- Maintenir et coordonner les travaux du Comité de logement social.
- Identifier les besoins en matière de logement social.
- Diversifier, en termes de lieux et de modèle, l'implantation des logements sociaux sur le territoire de la Ville.
- Favoriser les réponses apportées aux besoins de revitalisation des quartiers dévitalisés.
- Avoir une préoccupation particulière quant à l'accès au logement pour les populations en situation d'exclusion sociale³.
- Développer ou promouvoir des programmes qui s'appliquent au logement, tout en s'assurant qu'ils soient adaptés aux besoins et réalités du milieu.
- Faire des représentations auprès des différents paliers gouvernementaux afin de sensibiliser les responsables de la nécessité d'avoir des programmes adaptés aux besoins.





L'environnement

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN CONFORMITÉ AVEC LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, ET CE, EN CONCERTATION AVEC TOUS LES ACTEURS ET LES ACTRICES DU MILIEU.

LA VILLE S'ENGAGE À :

- S'assurer que les services municipaux aient des approches et des pratiques en termes de développement durable.
- Avoir des voies publiques et des édifices d'accès facile pour les citoyennes et les citoyens.
- Promouvoir le respect d'une saine qualité de l'eau, de l'air, des espaces verts et des espaces naturels.
- Promouvoir le respect d'un environnement agréable en s'assurant de réduire la pollution par le bruit.
- Promouvoir une utilisation et une gestion saine de l'eau potable.
- Développer des parcs, des espaces verts, des espaces bleus, des espaces naturels et créer un réseau de corridors de déplacement (pour piétons et pour cyclistes) pour relier ceux-ci.
- Promouvoir et faciliter la plantation d'arbres favorisant l'assainissement de l'air, l'atténuation du bruit urbain, l'embellissement des quartiers et soutenir activement leur protection.
- Promouvoir la récupération, la réduction et la réutilisation des matières résiduelles.
- Promouvoir la propreté des lieux publics et communautaires.

LA VILLE A L'INTENTION DE :

- Se donner les moyens nécessaires pour sensibiliser la population au respect de l'environnement.
- Soutenir une gestion des opérations qui assure le respect des normes prescrites en matière d'environnement.
- Actualiser la réglementation municipale en matière d'environnement et d'aménagement du territoire.
- Soutenir les activités et initiatives du milieu en ce qui concerne la récupération, la réduction et la réutilisation des matières résiduelles, ainsi que l'efficacité énergétique.
- Élaborer une réglementation concernant la gestion et la protection de la foresterie urbaine.
- Élaborer une réglementation concernant la gestion et la protection des cours d'eau, des bandes riveraines, des plaines inondables et des milieux humides.





La famille

FAVORISER LA SATISFACTION DES BESOINS LIÉS AU MIEUX-ÊTRE DE LA VIE DES FAMILLES ET Y VALORISER LE RÔLE IMPORTANT DE L'INDIVIDU.

LA VILLE S'ENGAGE À :

- Pour l'axe Famille, la Politique municipale de développement social réfère aux orientations et au plan triennal d'action de la Politique familiale adoptés par le Conseil municipal dans une résolution de septembre 2004.

LA VILLE A L'INTENTION DE :

- Réaliser le plan triennal d'action.
- En assurer le suivi et sa réactualisation annuelle.
- Assurer un lien entre les comités de suivi et les comités de travail des politiques familiale et culturelle de la Ville.





La revitalisation urbaine intégrée

**FACILITER L'ENRICHISSEMENT DES SECTEURS DÉVITALISÉS DE LA VILLE.
SOUTENIR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET CULTURELLES DE CES
SECTEURS, TANT AU NIVEAU DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES QUE DE L'ENVIRONNEMENT⁴.**

LA VILLE S'ENGAGE À :

- Développer le plus équitablement possible le territoire de la Ville, tant au niveau des services que des infrastructures.
- Améliorer le milieu physique des secteurs dévitalisés en ce qui concerne l'habitation, l'aménagement urbain, les infrastructures, la circulation, les espaces verts et les équipements collectifs.
- Porter une attention particulière aux zones dévitalisées à travers tous les axes de la Politique municipale de développement social.
- Mettre en place des processus de négociation avec les différents paliers gouvernementaux afin d'obtenir des ententes spécifiques pour réaliser des actions en revitalisation urbaine intégrée.

LA VILLE A L'INTENTION DE :

- Promouvoir ou développer des programmes permettant la rénovation et/ou la requalification des habitations.
- S'impliquer dans la réalisation d'un plan d'action concerté en revitalisation urbaine, en collaboration avec les partenaires du milieu.
- Collaborer ou offrir un soutien aux initiatives du milieu favorisant la revitalisation urbaine.
- Promouvoir la qualité de vie du territoire, en particulier pour les zones dévitalisées, afin de mettre en valeur les richesses de ces milieux.
- Promouvoir les actions et les projets réalisés dans le domaine de la revitalisation urbaine intégrée.





La sécurité

**ASSURER LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE.
PERMETTRE AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS DE SE SENTIR EN SÉCURITÉ.**

LA VILLE S'ENGAGE À :

- Promouvoir des approches communautaires et préventives en regard de la sécurité des lieux publics.
- Favoriser une approche de partenariat avec les organisations du milieu.
- Assurer la sécurité des personnes et des biens en maintenant des services d'incendie et de sécurité publique compétents.
- Être à l'écoute de la population afin d'améliorer les interventions pour la sécurité.
- Maintenir un degré adéquat de sécurité en ce qui concerne la prévention des incendies.
- Maintenir à jour un plan des mesures d'urgence ainsi que des schémas de couverture de risques en incendie et en sécurité civile et en faire la promotion auprès de la population.

LA VILLE A L'INTENTION DE :

- Augmenter les ressources en prévention de la criminalité.
- Responsabiliser les citoyennes et les citoyens quant à la sécurité de leur milieu.
- Agir en concertation avec les organisations du milieu en ce qui concerne la lutte contre la violence et les agressions.
- Maintenir un degré adéquat de sécurité en ce qui concerne les déplacements en voiture, en vélo, à pied et en transport en commun.
- Assurer un éclairage nocturne permettant une plus grande sécurité dans les déplacements.





Le travail

FACILITER L'ACCÈS AU TRAVAIL QUI PERMET AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS DE RÉPONDRE À LEURS BESOINS ET AINSI DE CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ.

LA VILLE S'ENGAGE À :

- Favoriser toute forme d'entrepreneuriat collectif et privé.
- Favoriser la réinsertion sociale.
- Favoriser la participation sociale par le travail, qu'il soit rémunéré ou non.

LA VILLE A L'INTENTION DE :

- Favoriser des projets de création d'emplois ou des projets de développement économique permettant le renouvellement de la main d'œuvre et l'intégration des personnes éloignées du marché de l'emploi⁵.
- Favoriser le développement de projets d'entreprise assurant l'arrimage entre les besoins d'emploi, la formation disponible et la main d'œuvre locale.
- Appuyer les initiatives permettant l'accès à l'emploi aux personnes éloignées du marché du travail.
- Travailler en partenariat avec les actrices et les acteurs concernés à contrer l'exode des jeunes.
- Sensibiliser les entreprises à l'importance de la formation sur mesure en milieu de travail, afin de favoriser l'embauche de main d'œuvre peu spécialisée.





Le transport

**PERMETTRE AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS DE SE DÉPLACER SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE
TOUT EN RESPECTANT LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.**

LA VILLE S'ENGAGE À :

- Promouvoir l'utilisation du transport en commun sur tout le territoire.
- Faire en sorte que chaque personne puisse utiliser ou pratiquer les modes de transport qui conviennent à ses besoins et à sa réalité.
- Faciliter les déplacements en intégrant les différentes formes de transport utilisées.
- Favoriser l'émergence et l'implantation d'un service de transport communautaire⁶ relié à l'utilisation du transport en commun sur tout le territoire de la Ville.

LA VILLE A L'INTENTION DE :

- Faciliter l'accès du réseau de transport sous ses différentes formes.
- Favoriser l'émergence de moyens innovateurs de transport collectif.
- Encourager les déplacements à vélo en favorisant l'aménagement de voies cyclables urbaines.
- Encourager les déplacements à pied en favorisant l'aménagement de voies piétonnières accessibles et sécuritaires.
- Assurer l'accès aux infrastructures municipales pour les personnes à mobilité réduite.
- Collaborer à l'accès aux grands événements sur le territoire de la Ville en facilitant l'accès du transport en commun.





La culture

INTERVENIR DANS LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL EN SOUTENANT LES ORGANISMES DU MILIEU ET EN FAVORISANT L'ÉPANOUISSEMENT DES CITOYENNES ET DES CITOYENS DE MANIÈRE CONTINUE EN RENDANT ACCESSIBLES LES LIEUX CULTURELS ET EN OFFRANT DES SERVICES DE QUALITÉ. RENFORCER LE LIEN ENTRE LE MILIEU CULTUREL, LE MILIEU COMMUNAUTAIRE ET LE MILIEU SCOLAIRE GRÂCE AUX MANDATS CONFIÉS AU MÉDIATEUR CULTUREL.

LA VILLE S'ENGAGE À :

- Pour l'axe Culture, la Politique municipale de développement social réfère aux orientations et aux engagements de la Politique culturelle adoptés par le Conseil municipal dans une résolution de juin 2002.
- Promouvoir le Programme de lutte contre l'exclusion culturelle.
- Maintenir la gratuité de l'abonnement aux bibliothèques de Trois-Rivières.

LA VILLE A L'INTENTION DE :

- Réaliser les plans d'action mis de l'avant par la Corporation de développement culturel et le service des bibliothèques.
- En assurer le suivi et son actualisation annuelle.





Le loisir

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ AUX LOISIRS SPORTIFS, CULTURELS ET COMMUNAUTAIRES EN FONCTION DES BESOINS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS. FAVORISER ET PROMOUVOIR LA CONCERTATION DANS LE MILIEU. SOUTENIR ET PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR.

LA VILLE S'ENGAGE À :

- Soutenir les initiatives du milieu et la prise en charge par la communauté.
- Renforcer les liens avec les partenaires du milieu et valoriser l'action bénévole en loisir.
- Développer et maintenir l'accessibilité aux programmes et aux équipements des loisirs sportifs, récréatifs et communautaires.
- Maintenir et améliorer les liens de concertation avec le milieu de l'éducation concernant l'utilisation des équipements et des infrastructures scolaires.
- Développer une vision du loisir permettant la mise en valeur de la beauté de la nature et de son accessibilité.
- Soutenir la réalisation d'événements populaires s'adressant à un large public.

LA VILLE A L'INTENTION DE :

- Développer une politique du loisir.
- Maintenir et améliorer la politique de soutien et de reconnaissance des organismes de loisirs.
- Favoriser l'accès aux loisirs en termes de coûts et de diversité pour les personnes en situation de pauvreté.
- Reconnaître les différentes dimensions du loisir : communautaire, sportif et de plein air, scientifique et éducatif.
- Promouvoir le loisir par de saines habitudes de vie.





La participation citoyenne

OFFRIR À TOUTES ET À TOUS DE PARTICIPER, DE S'IMPLIQUER À PART ENTIÈRE ET SELON SES CAPACITÉS, À LA VIE MUNICIPALE. CETTE IMPLICATION, À CARACTÈRE INTERGÉNÉRATIONNEL, SE MANIFESTE DE DIFFÉRENTES FAÇONS ET CONDUIT AU DÉVELOPPEMENT COHÉRENT ET DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ. PERMETTRE À TOUTES ET À TOUS LA POSSIBILITÉ D'ÉMETTRE SES OPINIONS, D'EXERCER SON DROIT DE VOTE, D'INFLUENCER LA PRISE DE DÉCISIONS, DE S'ASSURER DU DROIT AUX SERVICES, AUX RESSOURCES ET AUX BESOINS DE BASE.

LA VILLE S'ENGAGE À :

- Favoriser la participation des membres de la communauté au sein des différentes structures de la Ville.
- Soutenir et collaborer aux actions qui favorisent la participation citoyenne.

LA VILLE A L'INTENTION DE :

- Favoriser la mise en place de mécanismes de consultation, de communication et d'information auprès de la population, dans le but de développer une démocratie participative.
- Rendre plus accessibles les informations émises par la Ville, en ce qui concerne leur contenu⁷ et leur diffusion.
- Mettre en place des mécanismes de réflexion et d'expérimentation afin de développer des moyens innovateurs facilitant la participation citoyenne.
- Élaborer une politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes.





Le développement communautaire

FAVORISER LA CONCERTATION DES ACTRICES ET DES ACTEURS CONCERNÉS PAR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS, DE LA QUALITÉ ET DU CADRE DE VIE D'UN TERRITOIRE, BASÉE SUR UN PARTENARIAT RÉEL ET VOLONTAIRE À TOUS LES NIVEAUX. IDENTIFIER ET RÉALISER DES SOLUTIONS COLLECTIVES À DES PROBLÈMES SOCIAUX EN IMPLIQUANT DIRECTEMENT LES PERSONNES TOUCHÉES. FACILITER LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ET DES COLLECTIVITÉS, RECONNAISSANT PAR LE FAIT MÊME LE POTENTIEL ET LA CAPACITÉ DE CHANGEMENT DES INDIVIDUS ET DES COMMUNAUTÉS.

LA VILLE S'ENGAGE À :

- Faire davantage appel aux ressources du milieu pour des interventions en lien avec des problématiques sociales.
- Travailler en concertation avec les ressources du milieu afin de développer des innovations sociales.
- Identifier différentes sources de financement pour soutenir les actions en développement social.

LA VILLE A L'INTENTION DE :

- Maintenir un échange constant et soutenu avec les différents partenaires du développement social.
- Soutenir les organismes et les initiatives en développement local.
- Soutenir les actions et les projets par des subventions, des prêts d'équipements, de locaux et de ressources.
- Renforcer les liens avec les partenaires du milieu et valoriser l'action bénévole.



5. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

La réalisation de cette politique a mené la Ville de Trois-Rivières à identifier de façon très concrète les réalités et les besoins de développement social.

La Politique municipale de développement social se veut un cadre de référence qui mise sur la participation citoyenne et le développement communautaire pour permettre à la population de participer activement à la vie municipale, en améliorer les conditions de vie, en développer une vision et des réflexes de développement durable.

La Ville de Trois-Rivières fera en sorte que les services municipaux soient les acteurs incontournables de cette Politique municipale de développement social. Ils ont déjà identifié un nombre important d'actions dans les orientations de la politique et ils seront appelés à tracer un plan d'action d'ici le mois de septembre 2005 pour les trois prochaines années.

Un comité permanent chargé des questions de développement social sera nommé afin de poursuivre le travail amorcé et d'assurer le suivi des plans d'action annuels.

Ce comité veillera à la mise en place de la présente politique, en assurera les suivis par l'évaluation des actions et des engagements, et fera la promotion du développement social auprès de la population, des différents services (municipaux et paramunicipaux) et du Conseil municipal.

Afin de permettre l'actualisation du plan triennal d'action, un fonds en développement social sera créé. Ce fond permettra ainsi de soutenir des actions concrètes en lien avec la mission de la Ville de Trois-Rivières.

Une personne du Conseil municipal sera nommée répondante du développement social afin d'assurer le lien entre la Ville et les instances gouvernementales supérieures responsables en matière de développement social.

La Ville de Trois-Rivières s'engage à mettre en place et à actualiser périodiquement la présente Politique et à nommer un gestionnaire responsable du développement social. De plus, elle affectera les ressources humaines nécessaires au suivi des actions en développement social et elle assurera le fonctionnement de ce comité.

Les citoyennes et les citoyens sont maintenant invités à prendre part d'une façon active à la vie en société de manière à répondre à leurs besoins individuels et collectifs en participant aux affaires publiques pour un développement cohérent et durable de la collectivité.

ANNEXE 1

LES COMPÉTENCES, LES OBLIGATIONS ET LES POUVOIRS DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

Depuis le processus des fusions municipales amorcé en 2000, (La réorganisation municipale, changer les façons de faire pour mieux servir les citoyens, Gouvernement du Québec), on retrouve une série de compétences, d'obligations et de pouvoirs auxquels les villes doivent répondre : urbanisme, prévention en matière de sécurité incendie, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs et voirie locale.

La réflexion sur le rôle des villes en développement social n'est pas nouvelle. Il y a dix ans, l'Union des municipalités du Québec a produit un document sur le développement social et communautaire en milieu municipal (Rapport du comité de travail sur le développement communautaire, mars 1994). Toutefois, cette réflexion devient de plus en plus présente dans le contexte où nous vivons actuellement au Québec une réforme des organisations locales et régionales.

Dans ce contexte, le rôle des villes est en changement. Les responsabilités en développement social qui leur seront attribuées par le gouvernement augmenteront au cours des prochaines années.

Le décret qui a constitué la nouvelle Ville mentionne l'obligation de se doter d'un plan de développement social. En effet, dans le décret 851-2001, concernant le regroupement des villes de Trois-Rivières, de Cap-de-la-Madeleine, de Trois-Rivières-Ouest, de Saint-Louis-de-France, de Sainte-Marthe-du-Cap et de la Municipalité de Pointe-du-Lac pris le 4 juillet 2001 par le gouvernement du Québec, nous pouvons lire à l'article 26 de la section II intitulée « Compétences particulières de la Ville » du chapitre III intitulé « Compétences » :

« 26. La Ville doit élaborer un plan relatif au développement de son territoire.

Ce plan prévoit notamment les objectifs poursuivis par la Ville en matière de développement communautaire, économique, social et culturel.»

Comme nous l'avons déjà mentionné la Politique municipale de développement social concerne l'administration municipale. Elle se réfère donc à l'article 24 :

« 24. La ville a les compétences, obligations et pouvoirs dans les domaines suivants :

1. l'aménagement et l'urbanisme;
2. le développement communautaire, économique, social et culturel;
3. la culture, les loisirs et les parcs;
4. le logement social;
5. la promotion et l'accueil touristiques;
6. la cour municipale. »

ANNEXE 2

COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF

M. Denis Beaulieu, conseiller municipal, district du Sanctuaire - Président du comité

Mme Sylvie Tardif, conseillère municipale, district Marie-de-l'Incarnation

M. Claude Lacroix, conseiller municipal, district de Chavigny

M. André Sauvé, chef de service, Centre de santé et services sociaux de Trois-Rivières (CSSSTR)

Mme Joanne Francoeur, organisatrice communautaire, Centre de santé et services sociaux de Trois-Rivières

M. Georges Young, coordonnateur, Corporation de développement communautaire de Trois-Rivières

M. Jacques Jobidon, représentant le Comité de lutte à la pauvreté pour une justice sociale (secteur Cap-de-la-Madeleine)

M. Michel Lemieux, directeur, Loisirs et services communautaires, Ville de Trois-Rivières

Mme Pauline Abran, Emploi-Québec, représentante du secteur de Trois-Rivières au Consortium de développement social

M. Jean-François Aubin, coordonnateur, Démarche de revitalisation des premiers quartiers de Trois-Rivières

M. Yves Marchand, directeur général, Société de développement économique de Trois-Rivières

Mme Lynn O'Cain, agente de développement responsable de la politique

M. Denis Simard, consultant

Les personnes suivantes ont aussi collaboré à la mise en place de la Politique municipale de développement social :

Mme Monique Leclerc, conseillère municipale, district Châteaudun

M. Michel Simard, Corporation parapluie en urgence sociale, représentant du secteur de Trois-Rivières au Consortium de développement social

M. Gilles Tétu, directeur général, CLSC les Forges

M. Vital Gaudet, directeur général, Centre de santé et services sociaux de Trois-Rivières

M. Réal Boisvert, sociologue, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux

M. André Thibault, professeur, Département des sciences du loisir et de la communication sociale, UQTR

Mme Jocelyne Lamoureux, professeure, Département de sociologie, UQAM

Les représentantes et représentants des services municipaux et paramunicipaux

RÔLE DU COMITÉ CONSULTATIF

- Établir le cadre de référence de la Politique municipale de développement social pour la Ville de Trois-Rivières.
- Élaborer la Politique municipale de développement social.
- Définir les approches et les orientations de la politique.
- Élaborer un plan d'action triennal suite à l'acceptation de la Politique municipale de développement social.
- Assurer la réalisation du plan d'action triennal.

COMPOSITION DU COMITÉ DE TRAVAIL

- Mme Sylvie Tardif, conseillère municipale, district Marie-de-l'Incarnation, responsable du comité
- Mme Joanne Francoeur, organisatrice communautaire, CSSS de Trois-Rivières
- M. Georges Young, coordonnateur, CDC de Trois-Rivières
- Mme Sophie Desfossés, coordonnatrice, Loisirs et services communautaires, Ville de Trois-Rivières
- Mme Lynn O'Cain, responsable de la politique
- M. Denis Simard, consultant

RÔLE DU COMITÉ DE TRAVAIL

- Travailler à l'élaboration de la Politique municipale de développement social.
- Assurer le suivi de la démarche d'élaboration de la politique.



NOTES EXPLICATIVES

- (1) Services de base : Selon le service de l'Aménagement et développement du territoire, les services de bases font référence à l'accès à l'eau courante, à la cueillette des déchets domestiques, à l'électricité et au chauffage.
- (2) Environnement agréable : Selon le service de l'Aménagement et développement du territoire, un environnement agréable correspond à l'application des règles de bon voisinage et celles relatives à l'environnement (installations septiques, entretien des terrains, bruits d'appareils domestiques, etc.).
- (3) Populations en situation d'exclusion sociale : Les populations en situation d'exclusion sociale, sont des personnes vivant dans des conditions socioéconomique difficiles qui augmentent ainsi le risque d'être exclu de plusieurs sphères de la société. Par exemple : personnes sans emploi. (assistance emploi, assurance emploi, sans chèque), personnes à faible revenu, personnes peu scolarisées, femmes monoparentales cheffes de famille, personnes ayant des incapacités physiques et intellectuelles, personnes ayant des problèmes de santé mentale.
- (4) Le développement urbain intégré signifie la mise en oeuvre d'approches qui tiennent compte de la globalité des milieux et des situations. Il tient donc compte des enjeux économiques, sociaux et culturels. Les interventions sont élaborées en partenariat avec le milieu. Le développement urbain intégré mise sur une participation citoyenne des personnes concernées. Source : Pour des approches intégrées et durables de développement urbain, Pierre Laurence 2000.
- (5) Les personnes que l'on considère éloignées du marché du travail ont généralement une faible scolarité (moins d'un cinquième secondaire). Elles ont peu ou pas d'expérience de travail, ont été absentes du marché du travail pendant plusieurs années, ont des limites sociales dû à leurs conditions économiques, physiques ou psychologiques.
- (6) Le transport communautaire correspond aux formes alternatives de déplacement, tel que le co-voiturage, l'utilisation commune d'une automobile, le taxi-bus, le prêt d'automobile, etc.
- (7) Une information accessible en terme de contenu fait référence à un style littéraire accessible à un large public, à l'utilisation de caractères d'impression facilement lisibles, à un style graphique facilitant l'identification des renseignements utiles, etc. En terme de diffusion, une information accessible nécessite l'utilisation de médiums différents et variés.

Liste des personnes ayant participé aux consultations de la PDS

Politique municipale de développement social Ville de Trois-Rivières

AGE UQTR • Aux trois Pivots • CAB Laviolette • CAB du Rivage • CDC de Trois-Rivières • CALACS • CIBES (ACEF) • Centre de santé Cloutier-du-Rivage • CLSC les Forges • Centre Jean-Noël Trudel • Centre Landry • Pavillon St-Arnaud • Centre Loisirs Multi-Plus • Centre régional de prévention de la criminalité • Comité lutte à la pauvreté Cap • Comité solidarité Tier-Monde • Commission scolaire Chemin du Roy • Conseil de pastorale paroissiale (CPP) • Conseil de pastorale paroissiale (CPP) • Conseil de pastorale paroissiale (CPP) • Consortium en développement social • Corporation parapluie en urgence sociale • Cuisines collectives de Francheville • DRPQ Cap-de-la-Madeleine • DRPQ Trois-Rivières • Ebyôn • ÉCOF-CDEC de TR • GDDS • La Gazette populaire • Le Bon Citoyen • Point de rue • Québec en forme • Réseau des entreprises d'économie sociale • Emploi-Québec • Centraide • COMSEP • Alternative jeunesse (maison de jeunes) • Action jeunesse (maison de jeunes) • Comité logement Trois-Rivières • Maison Connivence

Travaux publics, Fernand Gendron • Travaux publics, Louise T. Goyette • Travaux publics, René Perron • Travaux publics, Ghislain Lachance • Travaux publics, Jérôme Lavoie • Travaux publics, Réjean Boucher • Travaux publics, Serge Desjardins • Travaux publics, Roger Nadeau • Loisirs et services communautaires, Michel Lemieux • Loisirs et services communautaires, Sophie Desfossés • Loisirs et services communautaires, Jean-Yves Arsenault • Loisirs et services communautaires, Jacinthe Morasse • Loisirs et services communautaires, Jean-Marc Bergeron • Loisirs et services communautaires, Guy Godin • Loisirs et services communautaires, Alain Tremblay • Finance, Alain Brouillette • Finance-Trésorerie, France Cinq-Mars • Finance-Trésorerie, Lorraine Hardy • Finance-Trésorerie, Ginette Bonneville • Finance-Trésorerie, Linda Galarneau • Aménagement et développement du territoire, Michael Hiller • Aménagement et développement du territoire, Denis Ricard • Aménagement et développement du territoire, Paul Corriveau • Aménagement et développement du territoire, Claude V. Ferrer • Aménagement et développement du territoire, Robert Lajoie • Aménagement et développement du territoire, Johanne Laflamme • Aménagement et développement du territoire, Pierre Desjardins • Aménagement et développement du territoire, Robert Dussault • Office Tourisme de Trois-Rivières, Marilie Laferté • Office Tourisme de Trois-Rivières, Jean Perron • Office municipale d'habitation de Trois-Rivières, Marco Bélanger • Office municipale d'habitation de Trois-Rivières, Linda Guimond • Office municipale d'habitation de Trois-Rivières, Roger Delage • Aéroport de Trois-Rivières, Laurie Moisan • Corporation Île St-Quentin, Yvan-Noël Guindon • Corporation Île St-Quentin, Mathieu Loranger • Corporation Île St-Quentin, Michèle Vachon • Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, Sylvie Gamache • STTR, Guy de Montigny • STTR, Jacques Bourassa • Corporation développement culturel, Michel Jutras • Corporation développement culturel, François Lahaye • Corporation développement culturel, Mélanie Brisebois • Corporation développement culturel, Nancy Kukovica • Corporation développement culturel, Martin Veillette • Corporation développement culturel, France René • Corporation développement culturel, Michel Lacoursière • Corporation développement culturel, Bernard Beaubien • Communications, François Roy • Services des requêtes, Gisèle Bonenfant • Greffe et services juridiques, Gilles Poulin • Greffe et services juridiques, Mario Boisvert • Greffe et services juridiques, Yolaine Tremblay • Archives, Céline Lamy • Cour Municipale, Jacques Blais • Sécurité publique, Francis Gobeil • Sécurité publique, Réjean Vivier • Sécurité publique, Carole Arbelot • Sécurité publique, Yvon Verrette • SDÉ, Yves Marchand • SDÉ, Serge Berthiaume • SDÉ, Marieline Sauvé • SDÉ, Éric Caya • SDÉ, Geneviève Leprohon • SDÉ, Lise Bourdage.